

« UNE NOUVELLE ILE »

L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), régleme les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland en matière de pêche.



En 2010, Saint-Pierre et Miquelon disposait des quotas suivants dans la zone OPANO :

- 245 tonnes pour la crevette
- 69 tonnes pour le sébaste
- 194 tonnes pour le flétan du Groenland
- 4 tonnes pour le thon rouge
- 40 tonnes pour l'espadon
- 310 tonnes de limande à queue jaune
- 453 tonnes pour l'encornet
- 500 tonnes pour la merluche blanche
- 500 tonnes pour la raie
- 200 tonnes pour le germon

A toi d'inventer un défi en utilisant les données ci-dessus et les mots suivants.

(Attention tous les mots doivent être utilisés) :

poissons, verbe pêcher (à conjuguer), la (les) prise(s), chalutier, la criée.

Tu devras également résoudre ton défi et l'envoyer.



Question subsidiaire :

Sur le planisphère, place une croix à l'emplacement de cette île.

